

DELIBERATION

50 (7.1)

Le 20 juin 2019, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Andrézieux-Bouthéon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude SCHALK, Maire

Nombre de membres en exercice : 29

Date de convocation du Conseil Municipal : le 14 juin 2019

Présents : Mesdames et Messieurs SCHALK, RIVIERE, VOCANSON, MARTY, DRIOL, DUCREUX, CHAPOT, FABRE, J. BEAL, A. BEAL, BROT, LEVET, ESCOFFIER, LUIRE, BRUEL, GIAUME, BOIS-CARTAL, BOUZINA, KHEBRARA, LAROCHE, JACOB, CEYTE, MARRET, SEGUIN, AMBLARD,

Procurations : Monsieur KARA à Monsieur BROT, Monsieur FESSY à Monsieur LAROCHE, Monsieur RASCLARD à Madame AMBLARD,

Absent : Monsieur PANGAUD,

Secrétaire : Monsieur DRIOL

Objet : Budget Parc des Forges - affectation du résultat 2018

Après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2018, Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée la nécessité de statuer sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2018.

En l'absence de mouvements comptables sur l'exercice 2018, la situation des comptes du Budget Parc des Forges reste inchangée.

Le compte administratif 2018 demeure identique à celui de 2017 et présente donc un excédent de fonctionnement cumulé de : **22 076,57 €.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'affecter ce résultat de fonctionnement comme suit :

↳ en affectation au compte 002 recettes de fonctionnement :	22 076,57 €.
↳ en affectation obligatoire au compte 1068 :	0,00 €.
↳ en affectation au compte 001 recettes d'investissement :	549 325,29 €.

Fait à Andrézieux-Bouthéon, le 21 juin 2019

Le Maire

Jean-Claude SCHALK

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200057-20190621-50-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/06/2019

Affichage : 27/06/2019



Pour l'autorité compétente
par délégation

Jean-Claude SCHALK